

Commune de  
**BARBAZAN**

(Haute-Garonne)


**ARRÊTÉ PORTANT RECLASSEMENT INDICIAIRE  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015  
De Madame SABOULARD Louisette**
**STATION THERMALE CLASSEE**

Le Maire de BARBAZAN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
Fonction Publique Territoriale,Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des  
fonctionnaires territoriaux de catégorie C,Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération  
pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,Vu le Décret n° 2014-78 du 29 janvier 2014 modifiant le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987  
portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,Vu le Décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables  
aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territorialeVu l'arrêté en date du 31/12/2012 classant **Madame SABOULARD Louisette** au 6ème échelon  
du grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/11/2012,**ARRÊTE**

**ARTICLE 1:** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, **Madame SABOULARD Louisette**, percevra la  
rémunération basée sur l'indice brut 348 afférente au 6ème échelon de  
l'échelle 3.

**ARTICLE 2:** Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au  
Comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

Fait à BARBAZAN, le 08/01/2015

Le Maire

**Notifié le :** 16 janvier 2015**Signature :**

M. STRADERE



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un  
délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP  
7007- 31068 TOULOUSE CEDEX 7*